



Paris, le 16 avril 2026

## COMMUNIQUE DE L'INTERSYNDICALE DOUANIÈRE

Audience auprès de Monsieur David AMIEL Ministre de l'Action et des Comptes Publics

Réunie ce matin au ministère de l'Action et des Comptes publics, l'intersyndicale douanière a obtenu des premières annonces sur le projet de loi RIPOST. Elle juge ces engagements insuffisants et maintient la pression.

Le ministre David AMIEL s'est engagé, au nom du gouvernement, à porter un amendement gouvernemental au projet de loi RIPOST pour **inscrire dans la loi le principe de subsidiarité** : la douane reste prioritaire sur son terrain d'action. Il a réaffirmé que **la Douane est bien une administration régaliennne à part entière**, unie et ancrée à Bercy. Administration de la frontière, de la marchandise et des flux, elle intervient en premier. Les autres services de l'État viennent ensuite, en complémentarité et sous son autorité sur ses missions propres.

Le ministre a annoncé des créations nettes d'emplois sur la trajectoire 2027-2030 à un niveau « inédit depuis dix ans ». Il s'est dit prêt à ouvrir la discussion sur les taux de promotion inter et intracatégoriels et soutenu la demande d'audition de l'intersyndicale devant les commissions des lois du Parlement.

L'intersyndicale douanière prend acte. Ces annonces vont dans le bon sens. Elles restent pourtant sans chiffres et surtout sans garanties formelles. L'article 9 n'est pas retiré. Sa réécriture par amendement reste à démontrer. Enfin, sur la reconnaissance indemnitaire : **aucun engagement. C'est inacceptable !**

La rupture du dialogue social déclarée le 9 avril est maintenue jusqu'à traduction concrète.

L'intersyndicale douanière ira devant le Parlement. Le Sénat examinera le texte dès le mois de mai. La pression ne faiblit pas.

L'intersyndicale reste unie et déterminée.

***Pour l'intersyndicale douanière CFDT · CFTC · CGT · SOLIDAIRES · USD-FO DOUANE · UNSA-CGC***

**Les Secrétaires Généraux**